

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

14 novembre 2025

Caen

**Direction Agriculture et
Ressources Marines**

3. Comité sylvo-cynégétique : retours réunion du 25 mars 2025



Fondement et composition du comité paritaire ESC en Normandie

- Créé par la **Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014** d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) et par les articles L.113-2 et D.113-13 du code forestier.
- Rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)** et est co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.
- Composition paritaire** (dans la limite de 20 membres) :
 - 5 représentants des fédérations régionales ou départementales de chasse,
 - 5 représentants des propriétaires forestiers dont 1 représentant de l'office national des forêts

(Les personnes qualifiées ou experts, sont nommées sur proposition conjointe du préfet de région et du président du conseil régional. Ils n'ont pas de voix délibérative.)

Comité paritaire pour l'équilibre sylvo-cynégétique est chargé : (Art L. 113-2 du code forestier)

d'établir, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes :

- le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée,

d'adopter,

-un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées,

de faire toute proposition à la CRFB pour atteindre et maintenir cet équilibre et de lui rendre compte de son évolution,

Il se réunit une fois par an.

Objectifs PRFB : Equilibre sylvo-cynégétique

Le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique est toujours un enjeu majeur pour préserver la vitalité de l'écosystème forestier.

C'est une condition sine qua non au renouvellement des forêts et à leur gestion durable.

Objectif 11 : OBJECTIVER, RESTAURER ET MAINTENIR L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

*Sous-objectif 11.1 : **Objectiver** la notion d'équilibre sylvo-cynégétique pour les forêts normandes*

*Sous-objectif 11.2 : **Partager** et objectiver les constats dans les instances décisionnelles*

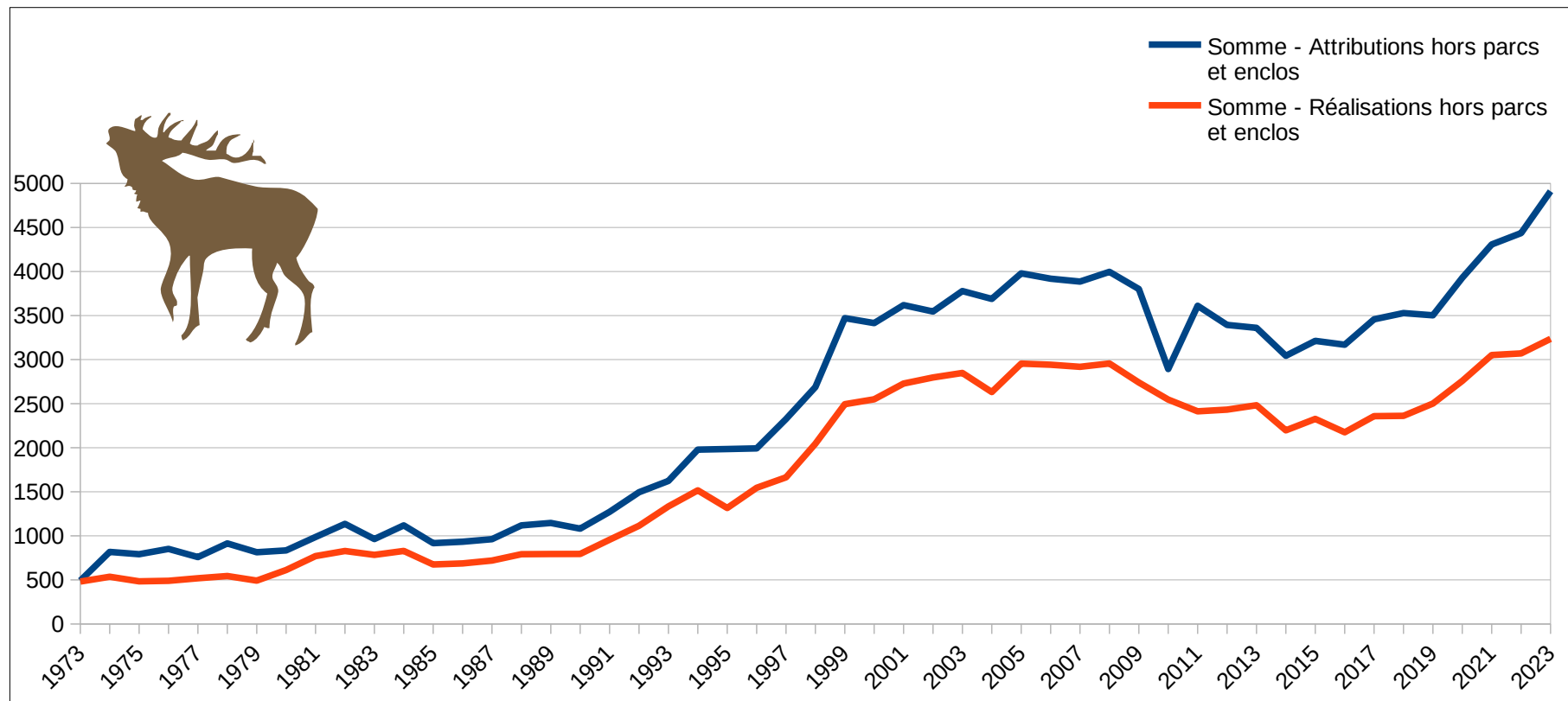
*Sous-objectif 11.3 : **Mettre en oeuvre** des plans d'actions dans les zones les plus affectées*

Relance des travaux ESC en réunion technique fin 2024 - Mise en place du comité du 25 mars 2025

Conclusions partagées par le Comité et programme de travail :

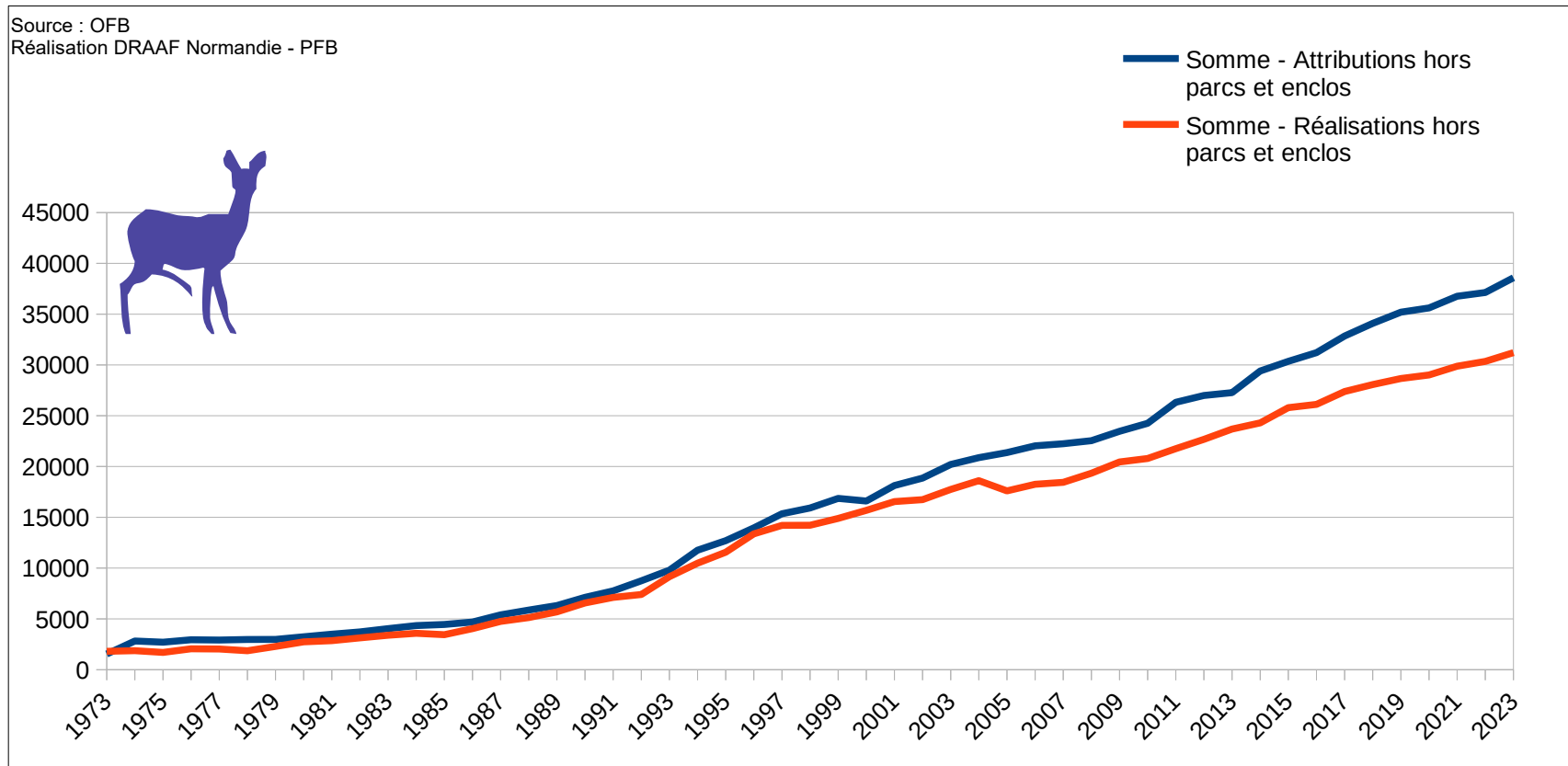
- 1-Actualiser l'état des lieux sur la base d'indicateurs communs
- 2-Mettre à jour les cartes de l'état des lieux du déséquilibre sur la base d'une méthodologie partagée (Annexe 1g - PRFB)
- 3-Actualiser et affiner la boîte à outils du PRFB et présenter un plan d'actions plus précis
- 4-Harmoniser et généraliser les protocoles pour tous les départements

Attribution et réalisation par an pour la Normandie : Cerf

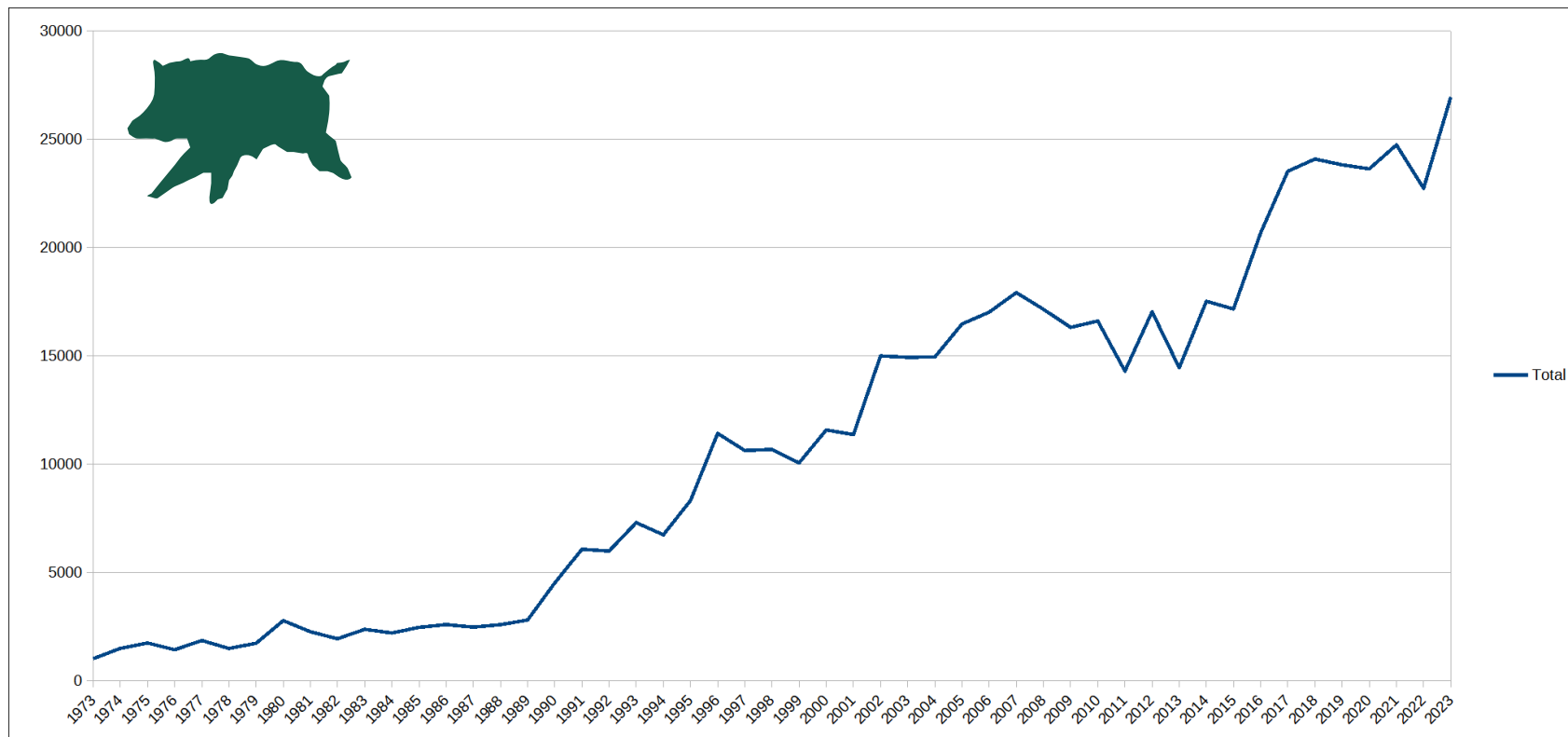


Source : OFB
Réalisation DRAAF Normandie - PFB

Attribution et réalisation par an pour la Normandie : Chevreuil



Réalisation par an pour la Normandie : Sanglier



Source : OFB
Réalisation DRAAF Normandie - PFB

Comité national sylvo-cynégétique

Assises de la forêt et du bois (mars 2022), mesure 4.3 « L'équilibre forêt-gibier au service des écosystèmes », avec pilote MTE :

Création d'un **comité national** pour traiter de l'équilibre sylvo-cynégétique

Mise en place : 9 avril 2025

Il s'appuie sur un « baromètre/observatoire national » en cours de constitution/finalisation par l'OFB-INRAe.



Suite des travaux en Normandie :

Un groupe de travail spécifique à la mise à jour de l'état des lieux du déséquilibre s'est réuni 2 fois :

- réflexion sur **méthodologie et test** sur un département
- réflexion autour de la **Plateforme Nationale Forêt Gibier** (extension de son utilisation)
- objectif de produire une méthodologie pour l'analyse des déséquilibres

Avancée des travaux au prochain GT prévu fin d'année pour alimenter le comité ESC prévu début 2026



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

Merci pour votre participation

**Direction Agriculture et
Ressources Marines**